



Montréal, le 19 mai 2015

Madame Lucie Tremblay, présidente
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 4V4

Monsieur Charles Bernard
Président-directeur général
Collège des médecins du Québec
2170, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T8

Monsieur Bertrand Bolduc, président
Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6

**Objet: Appui à l'énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle :
rehausser la qualité et la sécurité des soins**

Madame, Messieurs,

Par la présente, nous aimerions témoigner de notre appui à l'*Énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle : rehausser la qualité et la sécurité des soins* entre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec. Cet énoncé de position reflète l'engagement que nous avons tous à reconnaître l'expertise des professionnels de différents domaines dans la prestation des soins et services. Les technologistes médicaux sont aussi directement impliqués dans la première ligne, car **85 %** des diagnostics et des suivis thérapeutiques faits par les médecins sont basés sur les résultats d'analyses de laboratoires effectuées par les technologistes médicaux. De ce fait, la pratique interprofessionnelle et collaborative permet d'assurer la qualité et la continuité des soins de santé pour le patient.

Nous comprenons que l'énoncé de position conjoint s'inscrit dans une volonté de promouvoir et de développer davantage la mise en place d'équipes interprofessionnelles dans les établissements et dans la communauté. Nous souscrivons à cet objectif, car le développement des collaborations interprofessionnelles et de la pratique collaborative servirait les améliorations du système de santé que le ministère de la Santé et des Services sociaux souhaite implanter en matière d'accès à des services intégrés.

Nous reconnaissons tous que la pratique collaborative ne se produit pas spontanément. Le travail actuel de nos membres nous permet de constater que la complexification des soins requis par les personnes ayant des problèmes de santé complexes, dont notamment celles ayant des maladies chroniques, les place devant des responsabilités importantes. L'énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle est un levier important dans l'implantation d'équipes de soins requises : c'est par une approche qui favorise la compréhension de l'expertise et du rôle des différentes professions et le développement des habiletés du travail en équipe interprofessionnelle que nous pouvons les soutenir et ainsi contribuer à leur efficacité en tant qu'intervenant.

Soyez assurés, Madame, Messieurs, de notre pleine mobilisation à l'implantation des équipes interprofessionnelles requises.

LA PRÉSIDENTE,

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.